

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :

**Incorporation des parcelles
cadastrées section C n°727
« 3 Rue de la Sèque »
dans le domaine privé communal**

N° A-2025-05-16-23

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1, L.1123-3 et R.1123-1,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs du 17 juillet 2024,

Vu l'arrêté municipal du 29 juillet 2024 n°A-2024-07-29-40 déclarant les biens cadastrés section C n°727 sans maître,

Vu l'avis de publication dans la presse (midi libre) en date du 2 août 2024.

Vu le certificat attestant l'affichage de l'arrêté municipal susvisé à la porte de la mairie et sur le site internet de la commune,

Vu le procès-verbal de constatation de la Police Municipale attestant l'affichage dudit arrêtés sur les sites concernés,

Vu la délibération du conseil municipal D-2025-05-07-01 du 7 mai 2025 décidant l'incorporation dans le domaine privé communal du bien cadastré section C n° 727,

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'incorporer ces biens dans le domaine privé communal,

ARRETE

Article 1^{er} : L'immeuble sans maître cadastré section C n°727 situé 3 rue de la Sèque à Lespignan d'une contenance de 50 ca est incorporé dans le domaine privé communal.

Article 2 : Les modalités pratiques du transfert de ce bien dans le domaine privé communal seront confiées à Maître Jean-Louis FRUTOSO, Notaire à Colombiers.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services de la commune sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de Montpellier.

Fait à LESPIGNAN, le 16 mai 2025

Le Maire,

Jean-François GUIBERT

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le 16 MAI 2025

ID : 034-213401359-20250516-A2025_05_16_23-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

Et publication ou notification

Du 16 MAI 2025

Le Maire :

